

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 21 février 2023

Lors de sa réunion du 21 février 2023, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la parcelle ayant accueilli l'ancienne usine à Gaz à Parthenay, sollicitée par le tiers demandeur SPEED REHAB ;

Avis du CoDERST : favorable

- Projet d'arrêté inter-préfectoral sur le périmètre ZPAAC sud Vienne ;

Avis du CoDERST : favorable

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres pour le premier dossier et par arrêté inter-préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres et du préfet de la Vienne pour le deuxième dossier.